



City-Pro

Professionnels de Formation

Programme de Formation



HABILITATION ÉLECTRIQUE PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN

FORMATION INITIALE / RECYCLAGE - H0/ H0V/BS/BE/MANŒUVRE OPERATION SPECIFIQUE D'ORDRE ELECTRIQUE

PERSONNES CONCERNÉES

- Personnel non électricien ou électricien, chargé :
- De réaliser des manœuvres d'exploitations autorisées et des réarmements de protection dans les locaux de service électriques.
 - D'accomplir des interventions élémentaires de remplacements et de raccordements sur des installations et des équipements électriques.

PRÉ-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation.
Maîtrise orale et écrite de la langue française.

DURÉE : De 7H à 14H

TARIF : A partir de 130 € HT

CALENDRIER : Disponible sur notre site.

LIEU ET ORGANISATION

En entreprise ou au sein de nos centres CITY PRO.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentiel.
Exposés multimédias interactifs.
Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles ou de travaux en groupe.
Manipulations de composants électriques et dispositifs de sécurité.
Etude des risques spécifiques relatifs aux installations du participant.

MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation.

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émargement par ½ journée, attestation de stage et délivrance d'un titre d'Habilitation pré-enseigné des symboles proposés par le formateur.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilités réduites.
Un référent handicap est à votre disposition pour tous aménagements pédagogiques et matériels liés à votre formation.

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Alexandre DEBRIL

CONTACTEZ-NOUS

03 28 64 77 88

CONTEXTE

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions.

L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique (selon la norme NF C 18-510).

Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique.

Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation exécutant B0 / H0 / H0V.

Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres d'exploitations et de réarmements effectuées sur des installations et équipements électriques (BE manœuvre).

Connaître et appliquer les méthodes d'une intervention élémentaire de raccordement ou de remplacement en basse tension.

Acquérir la capacité pour réaliser une mise hors tension d'un circuit (BS).

Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation BS, BE Manœuvre.

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THEORIQUE

- L'évaluation des risques
- Les nouvelles dispositions réglementaires
- Les grandeurs électriques
- Les dangers de l'électricité
- Les mesures de protection
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitation
- Les outillages et matériels électriques
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Exécutant non-électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations
- Chargé de chantier non-électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations
- Chargé d'opération BE Manœuvres : rôle et opérations
- Chargé d'intervention BS : rôle et opérations

Pour le recyclage la session commencera par une discussion dirigée qui permettra de mettre en avant le retour d'expérience du stagiaire

MISE EN SITUATION PRATIQUE

Le stagiaire doit être capable :

- D'analyser les risques électriques,
- De faire une mise hors tension
- De réaliser une intervention de remplacement, et de raccordement en sécurité
- De réaliser une manœuvre d'exploitation
- D'évoluer dans une zone protégée
- D'échanger des documents liés aux opérations
- De rendre compte des difficultés rencontrées
- D'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- D'étudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué

Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs ou modalités d'inscription, merci de nous contacter :
Tél : 03.28.64.77.88 ou par courriel : dunkerque@city-pro.info